

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2016**

Convocation le 10 février 2016

*L'an deux mille seize, le dix-sept février à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Rémy Soullignac, Fabrice Redoules, Frédérique Boret, Sylvia Goulding, Sylvia Jouhanneau*

*Secrétaire de séance: Frédérique Boret.*

**REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PRÊT N°00000443357**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé partiel ou total du prêt n°00000443357 et sans pénalité.

Il rappelle que ce prêt de 120 000€ avait été contracté pour l'aménagement de la rue principale.

Il précise que le budget 2016 n'étant pas encore voté, la collectivité ne peut, en ce cas, demander le remboursement anticipé, faute de crédit suffisant. Néanmoins, le conseil municipal, par délibération, le peut.

Il précise également que les subventions couvriront une part importante du prêt, à savoir :

AMENDE DE POLICE : 9 519.61€

FAPEC : 13 283€

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 40 518€

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES : 8 040€

DETR : 37 044€

RÉSERVE PARLEMENTAIRE : 7 000€

Soit un total subventionné de 115 404.61€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire l'inscription des crédits au budget 2016 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux demandes de remboursement anticipé au fur et à mesure des encaissements des subventions ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier, pour son parfait aboutissement.

POUR: 11

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**Les Arques, le 17/02/2016**  
**Le Maire,**  
**Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 22/02/2016

Le Maire,  
Jérôme Bonafous